



Nom de la politique:	Projet de recherche des résidents en médecine familiale (FMRSP) Soutien financier
Approuvé par:	Comité du programme de résidence
Date de la dernière révision:	2 novembre 2023
Contact du Département:	Chef d'éducation en médecine familiale dfmpgmanager@uottawa.ca

Objet :

L'objectif de cette politique est de clarifier l'utilisation des fonds du FMRSP par les résidents en médecine familiale pour leur projet FMRSP.

Politique :

Tous les résidents (PGY1, 2, 3) qui terminent leur projet de recherche ou d'érudition FMRSP peuvent bénéficier d'une aide financière allant jusqu'à 250 \$. La procédure décrite ci-dessous doit être suivie :

Procédure :

- Soumettre la demande de financement par courrier électronique à fmrspdfm@uottwa.ca, avec copie au superviseur du FMRSP, en décrivant la dépense proposée et son coût approximatif.

Exemples de dépenses éligibles : honoraires professionnels (ex : statisticien, traducteur), abonnement (logiciel, outil d'enquête, transcription), matériel de référence et fournitures (livres, clé USB, cahiers) ; exemples de dépenses non éligibles : cartes-cadeaux, rémunération des participants à l'enquête.

- Le coordinateur du FMRSP communiquera la décision concernant le soutien financier au résident dans les trois jours suivant la demande. Une autorisation préalable est requise avant d'engager des dépenses.
- Soumettre une copie PDF des reçus (datés de moins de 60 jours) au coordinateur du FMRSP pour remboursement. Le coordinateur remplira le formulaire de remboursement de la DFM au nom du résident et veillera à ce que le bureau des finances de la DFM verse le paiement au résident par dépôt direct.